

# **Réunion d'information sur les travaux de la cité administrative Saint-Sever à la Préfecture le 21 Octobre 2021 à 14h30**

C'est le Préfet qui présidait cette Réunion d'information (Monsieur Durand Pierre-André)

La rénovation de la cité administrative est intégrée dans un programme national qui concerne au total 39 cités.

Vous trouverez en cliquant sur le lien de nombreuses informations sur ce plan national :

<https://immobilier-etat.gouv.fr/les-grands-dossiers/programme-renovation-cites-administratives>

Trois points principaux :

- optimisation des surfaces
- amélioration de la qualité de vie au travail
- améliorer la performance énergétique

A Rouen nous en sommes à la fin des travaux de la première tranche qui en compte trois au total. Fin de la première tranche au 19 novembre. Installation du mobilier entre le 21/11 et le 15/12.

Fermeture du restaurant du 6 au 20/12, à ce jour rien n'est mis en place pour compenser cette fermeture qui est prévue depuis de nombreux mois, c'est scandaleux !!!

Le budget : 100 millions d'euros d'investissement.

L'ensemble du mobilier est également remplacé par du mobilier moderne dit plus modulable.

Des panneaux photovoltaïques seront positionnés sur le toit des bâtiments B et D.

L'ensemble des espaces de convivialité sont placés au niveau des vitrages qui vont du sol au plafond avec vue sur la Seine. Ils seront équipés d'un frigo, micro-ondes, vaisselle, ....

Le restaurant donnera sur un jardin qui va être végétalisé dans les prochains jours. Une attention particulière a été portée sur l'acoustique de la salle de restauration avec la mise en place de murs spécifiques. Cette salle aura la possibilité d'être fractionnée. Création d'une terrasse et d'une cafétéria au sein du restaurant.

Il a été créé un auditorium de 200 places dans l'ancienne entrée de la rue Saint Sever. Ouverture de cet espace en 02/2022.

Il y aura 3 types de bureaux distincts avec 50 % des espaces qui sont dits partagés.

Le chauffage sera radian par le plafond et l'éclairage à LED sera automatisé avec adaptation automatique en fonction de la lumière naturelle mais avec possibilité pour chacun d'intervenir sur ce réglage. Des stores sont installés sur l'ensemble des fenêtres même si celles-ci sont traitées pour limiter la chaleur. Mise en place d'un système de ventilation double flux. Le sol sera composé de dalles de moquettes traitées anti acariens. Les réponses sont floues au niveau du budget lié à l'entretien qui doit être important.

140 places pour garer les vélos (avec des attaches trois points) vont être créées elles ne seront pas accessibles au public.

Une seule entrée voiture est prévue par le côté seine, cela semble compliqué et très dangereux.

Les postes de travail :

- cloisons séparatives acoustiques
- fauteuil de bureau ergonomique
- caisson mobile
- lampe de bureau à LED

Tous les bureaux seront identiques avec un réglage possible en hauteur et deux bras pour installer les écrans. Peu ou pas d'armoires hautes à voir dans les 3 mois de l'installation. Tout semble avoir été décidé sans concertation ni présentation en CHSCT.

Deux salles de réunion de 10 à 12 places par étage sont prévues. Et des salles de réunion pouvant aller jusqu'à 60 personnes seront créées.

Il y aura des espaces de confidentialité comme des bulles acoustiques sur tous les étages (votre téléphone sonne et vous répondez à votre interlocuteur « quelques instants je me rends dans mon espace de confidentialité »).

C'est l'AGILE (Agence de l'immobilier de l'État) qui va s'occuper de la gestion de la cité, un règlement intérieur est en cours d'élaboration et des chartes d'utilisation également qui devront être signées par les Directions, ces points sont à suivre. Un livret d'accueil va également être rédigé.

Pendant les travaux de la tranche 2 l'accès par le cours Clemenceau sera interdit.

L'accès au restaurant se fera par la rue Saint-Sever pendant cette tranche des travaux, le trottoir est très dangereux, la métropole doit intervenir, mais on ne sait pas à quelle date.

**ATTENTION AUX CHUTES** , si cela arrive c'est un accident du travail à déclarer.